



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/684
15 juin 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 9 JUIN 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE
REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence
de l'Union européenne sur l'Angola publiée le 8 juin 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais/français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur
l'Angola publiée le 8 juin 1999

Dans une déclaration en date du 19 mai, le Président du Conseil de sécurité a condamné avec force le fait que l'UNITA, mouvement rebelle angolais, a abattu, le 12 mai 1999, un avion commercial russe Antonov-26. L'Union européenne soutient pleinement cette condamnation. Le sort de l'équipage russe et des passagers angolais n'a toujours pas été élucidé, pas plus que n'ont pu être menées à bien les enquêtes sur les autres avions abattus au-dessus du territoire tenu par l'UNITA, notamment les deux avions affrétés par les Nations Unies et abattus respectivement le 26 décembre 1998 et le 2 janvier 1999.

En conséquence, l'Union européenne lance un appel pressant à l'UNITA pour qu'elle libère les trois membres de l'équipage russe et toute autre personne qu'elle retiendrait en otage. En outre, elle adresse un appel tant au Gouvernement angolais qu'à l'UNITA, en particulier, pour qu'ils coopèrent pleinement avec l'Organisation des Nations Unies.

L'Union européenne est vivement préoccupée par l'aggravation rapide de la situation humanitaire en Angola. Tout en demeurant résolue à contribuer à atténuer les souffrances de la population angolaise touchée par la guerre, elle rappelle tant au Gouvernement angolais qu'à l'UNITA, en particulier, qu'il leur appartient de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires dans les efforts qu'elles déploient pour venir en aide et porter secours à tous ceux qui, en Angola, sont dans le besoin.

En outre, l'Union européenne rappelle sa déclaration du 28 décembre 1998.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, pays également associé, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à la présente déclaration.
